

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série A (série A) du Fonds Étape Plus 2022 BMO que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié offrant cette série de parts du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec le gestionnaire, BMO Investissements Inc., au 1-800-665-7700 ou à l'adresse [fonds@bmo.com](mailto:fonds@bmo.com), ou visitez le [www.bmo.com/fonds](http://www.bmo.com/fonds).

### Bref aperçu

<b>Date de création du fonds :</b>	(Série A) 26 janvier 2009	<b>Gestionnaire(s) de portefeuille :</b>	BMO Gestion d'actifs inc.
<b>Valeur totale au 5 mars 2012 :</b>	193,6 millions de dollars	<b>Distributions :</b>	En décembre, le revenu et les gains en capital. Les distributions réinvesties sont automatiquement regroupées
<b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>	2,66 %	<b>Placement minimal :</b>	500 \$ (initial), 50 \$ (additionnel)

### Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a comme objectif d'offrir l'occasion d'obtenir une plus-value du capital pendant sa durée en investissant dans des OPC ainsi que dans des titres à revenu fixe et des quasi-espèces. Le pourcentage attribué à l'occasion à chacune de ces catégories d'actifs sera déterminé par la stratégie de répartition de l'actif du fonds.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 5 mars 2012. Ces placements changeront au fil du temps.

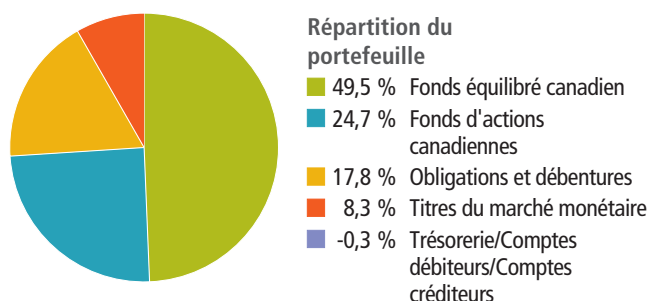
#### Dix principaux placements (au 5 mars 2012)

1. BMO Fonds de revenu mensuel, série I
2. BMO Fonds de dividendes, série I
3. Province d'Ontario, coupons détachés, 2 déc. 2021
4. Province d'Ontario, série JI22, coupons détachés, 13 juill. 2022
5. Province d'Ontario, obligations coupons détachés, 2 déc. 2022
6. Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 0,872 %, 10 mai 2012
7. Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 0,931 %, 24 mai 2012
8. Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 1,400 %, 7 juin 2012
9. Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 0,877 %, 10 mai 2012
10. Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 0,827 %, 29 mars 2012

#### Nombre total de placements 12

Les 10 principaux placements représentent 99,8 % du fonds.

#### Répartition des placements (au 5 mars 2012)



### Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement de la série du fonds depuis sa création, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la série.

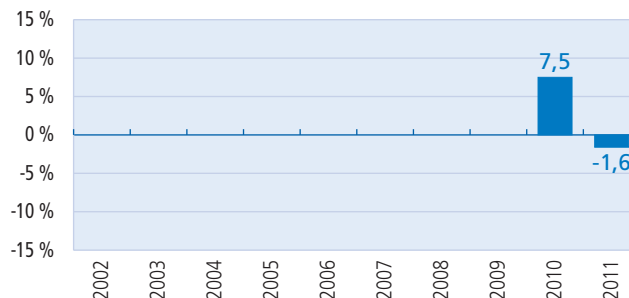
Il est important de noter que le rendement passé de la série n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

#### Rendement moyen

Au 29 février 2012, la personne qui a investi 1 000 \$ dans cette série du fonds depuis sa création détient aujourd'hui 1 298 \$, ce qui donne un rendement annuel composé de 8,8 %.

### Rendements annuels

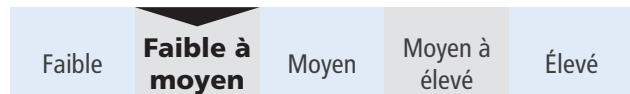
Ce graphique montre le rendement annuel de la série au cours des 2 dernières années civiles. La série a perdu de sa valeur pendant 1 de ces 2 années.



## Quel est le degré de risque?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. BMO Investissements Inc. estime que le risque associé au présent fonds est Faible à moyen.

Pour une description détaillée des risques associés au fonds, consultez le prospectus simplifié offrant cette série de parts du fonds.



## Y a-t-il des garanties?

Pour les parts qui sont détenues jusqu'au 30 juin 2022, soit la « date de dissolution cible », le fonds compte verser un montant par part correspondant à la plus élevée des deux valeurs suivantes (le « montant garanti à l'échéance ») : i) 10,00 \$ (la valeur liquidative par part à la date de création du fonds) ou ii) la valeur liquidative par part la plus élevée au cours de la période allant de la date de création du fonds jusqu'à la date de dissolution cible, inclusivement. Si, à la date de dissolution cible, la valeur liquidative par part ne correspond pas au montant garanti à l'échéance, la Banque de Montréal, à titre de sous-conseiller du fonds, versera au fonds la somme manquante.

## À qui le fonds est-il destiné?

### Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez préserver votre capital en gardant votre placement jusqu'à la date de dissolution cible du fonds et tirer parti du potentiel de plus-value du capital sur une période déterminée
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement) si votre placement est racheté avant la date de dissolution cible.

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

## Un mot sur la fiscalité

Selon les règles fiscales et les taux d'imposition qui s'appliquent à vous et au fonds, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur votre quote-part du bénéfice et des gains du fonds, qu'elle vous soit versée sous forme d'espèces ou qu'elle soit réinvestie dans le fonds. De plus, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur les gains que vous réalisez au rachat ou à la vente de votre placement dans le fonds. Cependant, si vous détenez votre placement dans un compte enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt, en général, vous n'aurez pas à payer d'impôt sur le bénéfice ou les gains qui sont détenus dans le compte enregistré.

## Combien cela coûte-t-il?

La rubrique suivante décrit les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série A du fonds.

Le fonds a d'autres séries de parts. Les frais sont différents pour chaque série. Vous devriez vous informer sur les autres séries de parts qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais d'acquisition

Vous ne versez aucuns frais d'acquisition ou de rachat si vous achetez, faites racheter ou substituez des parts de série A du fonds par l'entremise de BMO Investissements Inc.

### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds.

Au 30 septembre 2011, les frais de la série A du fonds s'élevaient à 2,68 % de sa valeur, ce qui correspond à 27 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

### Taux annuel (en % de la valeur de la série)

#### Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation des parts de série A du fonds.

2,66 %

#### Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit du coût des opérations du fonds.

0,02 %

#### Frais du fonds

2,68 %

### Commission de suivi

BMO Investissements Inc. verse à votre courtier (ou à votre courtier exécutant) une commission de suivi tant que vous possédez des titres du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre courtier vous fournit. Votre courtier peut verser une partie de la commission à votre conseiller.

La commission de suivi est payée à même les frais de gestion. Son taux dépend des modes de souscription offerts :

**Commission de suivi** - jusqu'à 0,75 % de la valeur de votre placement annuellement, ce qui correspond à 8 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou substituerez des parts du fonds.

#### Frais

##### Frais de négociation à court terme

#### Ce que vous payez

Jusqu'à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou substituez, puis faites racheter ou substituez des parts du fonds dans les 30 jours suivant leur achat ou leur substitution. Cette pénalité sera payée directement au fonds.

##### Frais de substitution

Aucuns. Vous pourriez devoir payer des frais d'acquisition, des frais de substitution et des frais de rachat si vous faites un placement par l'entremise d'un courtier inscrit autre que BMO Investissements Inc.

### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts ou d'actions d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié offrant cette série de parts du fonds et d'autres documents d'information, communiquez avec BMO Investissements Inc. ou avec votre conseiller. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

BMO Investissements Inc.  
77 King Street West, bureau 4200  
Toronto (Ontario)  
M5K 1J5

Sans frais 1-800-665-7700  
[www.bmo.com/fonds](http://www.bmo.com/fonds)  
Courriel : [fonds@bmo.com](mailto:fonds@bmo.com)